



APÉRO RÉNO



J'ai peur de me faire avoir par des entrepreneurs

Petit guide pour rénover sans se faire arnaquer



Introduction

Nous sommes nombreux à craindre de se faire avoir par des entrepreneurs peu scrupuleux... Car malheureusement, ça arrive! Il existe cependant des pistes de solutions pour se rassurer sur la fiabilité et la qualité des prestataires. Voici quelques recommandations pour se protéger :

1. Comprendre les travaux à réaliser

- L'audit énergétique est un réel outil pour la personne qui se lance dans une rénovation énergétique ! C'est une évaluation complète des performances énergétiques de votre logement, et on y trouve aussi des propositions de travaux prioritaires et de solutions concrètes. L'auditeur peut également répondre à de nombreuses questions techniques et réfléchir avec vous de la mise en œuvre des travaux.
- Les guichets de l'énergie offrent des conseils techniques gratuits.
- Plateformes de rénovation énergétique et architectes proposent des formules d'accompagnement sur mesure.
- Youtube regorge de vidéos explicatives sur toutes les étapes d'un chantier!

2. Demander plusieurs devis comparatifs

Il est recommandé de demander au moins trois devis à des entreprises différentes. Cela permet de comparer les prix, les prestations proposées, et de se faire une idée du juste coût des travaux. Un devis détaillé devrait inclure les matériaux utilisés, le temps estimé, la garantie des travaux et les modalités de paiement.

3. Assurance tout risque chantier

En tant que particulier, il vous est possible de souscrire une assurance complémentaire qui vous protège d'un ensemble étendu de dommages liés à vos travaux. Celle-ci couvre aussi bien les dégâts liés au gros œuvre qu'aux travaux de finitions, ainsi que les dommages consécutifs aux éventuels sinistres (vol, vandalisme, inondation, incendie, etc.) durant le chantier. Renseignez-vous auprès de votre assureur

4. Choisir des entrepreneurs

- Inscription à la BCE : Avant de signer un contrat, il est important de vérifier que l'entrepreneur est bien enregistré et agréé pour les travaux de rénovation énergétique. Vous pouvez demander son numéro d'entreprise et vérifier sa solvabilité via la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE).
- Avis, références et recommandations : Lire sur internet différents avis pourra vous donner une idée du taux de satisfaction des clients précédents. Vous pouvez également demander à l'entrepreneur de vous montrer des photos d'autres réalisations qu'il a effectuées. Le bouche à oreille est aussi une chouette piste, vous serez plus en confiance si l'entrepreneur a été recommandé par un pair.

5. Utiliser des contrats clairs et encadrés

- Rédaction d'un contrat de travail précis : Exigez un contrat écrit avant de commencer les travaux. Ce document doit préciser les délais, le coût total, les matériaux utilisés, les étapes de paiement, et les garanties.
- Plan de paiement : Il est conseillé de prévoir un plan de paiement avec un paiement échelonné en fonction de l'avancement des travaux. Refusez toujours de payer une avance en cash.
- Garantie décennale : En Belgique, les entrepreneurs sont légalement tenus de garantir certains travaux pendant 10 ans. Assurez-vous que cette clause figure dans le contrat, notamment pour les travaux d'isolation, de toiture, ou de structure.

Boîte à outils

- Munissez vous de fiches de réception qui vous aideront à analyser et à juger le travail fourni par l'entrepreneur.
- Prenez des photos à toutes les étapes du chantier.

Conclusion

Pour éviter les arnaques et garantir la qualité des travaux de rénovation énergétique, il est essentiel de prendre des précautions en amont : choisir des entreprises certifiées, demander plusieurs devis, formaliser les engagements via des contrats écrits, et solliciter des avis d'experts ou d'accompagnateurs professionnels.

Pour aller plus loin

Consultation de la banque carrefour des entreprises

- <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/banque-carrefour-des/>

Fiches de réception de différents types de travaux:

- <https://www.proreno.fr/resultats?collection=fichesdereception>

Test Achat: En cas de pépin...

- <https://www.test-achats.be/>